



Montreuil le, 16 juillet 2024



Aux députés des partis républicains

Mesdames, Messieurs,

A l'occasion de la campagne électorale pour les élections au parlement européen, la fédération CGT des salariés des entreprises du secteur des activités postales et télécommunications (CGT FAPT) avait fait part aux différents candidats républicains français de son analyse sur les enjeux qui se posent sur ce secteur ainsi que de ses propositions dans l'intérêt des salariés et de la population.

Notre objectif syndical est de contribuer par notre action à la reconnaissance de l'accès pour toutes et tous à la communication, comme un droit fondamental, qu'elle soit écrite, orale, visuelle, ainsi que sur l'enjeu des données : cela suppose des droits et garanties de hauts niveaux pour les salariés qui assurent la continuité et l'accessibilité à ce droit.

Le droit à la communication est un droit fondamental et il y a lieu de mettre tout en œuvre pour qu'il soit effectif, notamment parce qu'il représente un enjeu démocratique, de liberté, d'égalité, d'éducation, culturel, et de progrès social.

Par ce courrier, notre organisation tenait à solliciter particulièrement votre attention sur les enjeux du service public postal. Suite au changement de statut de La Poste en 2011, la délégation des missions de services publics à La Poste d'une durée de 15 ans arrive à son terme. D'ici fin 2024, la désignation de l'opérateur de Service Universel à compter du 1er janvier 2026 doit être de nouveau faite par la loi.

Notre organisation s'inquiète des propos d'Eric Lombard, directeur général de la Caisse des dépôts et Consignation (actionnaire majoritaire de La Poste) sur les 4 missions de services publics délégués à La Poste (service universel postal, distribution de la presse, accessibilité bancaire et aménagement du territoire) qui selon ses déclarations devant les sénateurs au mois de mai dernier coûtent trop chers. Il estime que seules deux pistes sont possibles : accroître le financement de l'Etat ou diminuer le coût des missions. Des déclarations reprises durant la campagne des législatives par un candidat RN sur la remise en cause des missions de services publics déléguées à La Poste.

Le service public est de plus en plus dégradé, voire inexistant, son absence est une des causes du mécontentement des citoyens et de leur expression dans les urnes. Pour notre organisation les Services Publics sont garants de liens et de cohésions sociales, s'attaquer à ce bien commun, c'est s'attaquer aux sociétés et au vivre ensemble, et c'est favoriser les inégalités et la montée des idées d'extrêmes droites.

Vous aurez donc très prochainement à débattre à l'Assemblée nationale de La Poste et du renouvellement des missions de service public. Pour la CGT FAPT, le service public ne doit pas être considéré comme un coût mais comme un investissement pour l'ensemble de la population dont l'Etat doit en être le garant. La Poste est un symbole du service public. La Poste est

indispensable pour la démocratie, la cohésion sociale et territoriale. Par son histoire, ses missions d'intérêt général, elle occupe une place à part dans la vie économique et politique, sociale et culturelle.

La CGT FAPT fait la proposition du développement du service public postal pour répondre aux besoins de la population et relever des nouveaux défis. Cela passe par une appropriation publique et démocratique des activités postales et de télécommunications pour assurer le droit à la communication pour tous.

Aujourd'hui, les fermetures de bureaux de poste, les suppressions d'emplois massives, les réorganisations permanentes, les externalisations d'activités... se poursuivent. Ce sont des marqueurs de la dégradation des conditions de travail des postières et postiers et d'un service public de plus en plus malmené, ne répondant plus aux besoins des usagers.

C'est dans ce contexte qu'à la suite des élections professionnelles du mois d'octobre prochain seront mis en place les CSE à La Poste, issus de la loi du 22 novembre 2022. Le décret n° 2024-683 pris pour l'application de la loi n° 2022-1449 du 22 novembre a été publié le 5 juillet 2024. Les CSE sont issus des lois travail que la CGT a combattu et que nous dénonçons depuis leur mise en place en 2017. Tous les rapports d'évaluation sur les ordonnances « Macron » concluent à un « dialogue social » dégradé dans les entreprises. Les enseignements du procès France Télécom/Orange ont d'ailleurs bien démontré les conséquences de l'éloignement des Instances Représentatives du Personnel (IRP) sur le personnel dans le cadre de la crise sociale. Aujourd'hui, toutes les organisations syndicales pointent la problématique du contournement du droit dans l'entreprise avec, notamment, la suppression du CHSCT, l'éloignement des instances de représentation du personnel des salarié.e.s, l'amoindrissement des moyens, etc.

La Poste est la plus importante entreprise de main d'œuvre en France avec plus de 170 000 salariés. Ces « nouvelles » instances représentatives du personnel vont avoir un impact profond sur les postières et postiers de toutes les branches dont les effectifs seront représentés dans 32 CSE d'établissements et un CSE central. Ils remplaceront les 617 CHSCT et plus de 100 Comités Techniques qui sont donc voués à disparaître.

Ces nouvelles instances vont priver le personnel d'une représentation de proximité et la population, de défenseurs des services publics proches des citoyens qui incombent à La Poste.

Les organisations syndicales vont se voir amputer de 67% de leurs moyens actuels.

Le maintien des CHSCT doit être une priorité pour maintenir une instance de proximité qui soit en capacité de traiter les problématiques des postières et des postiers.

A l'instar du plan d'action « zéro morts au travail » et le rétablissement des CHSCT actée dans le programme du Nouveau Front Populaire, **se serait un signal fort en direction des travailleurs si cette loi instituant la mise en place des CSE et des CHSCT à La Poste était abrogée.** Cela pourrait permettre d'ouvrir la porte au rétablissement des CHSCT dans toutes les entreprises afin que la question de la démocratie et de la santé à l'entreprise devienne une priorité pour rétablir un dialogue social de proximité qui facilite l'expression et l'écoute des salariés.

Enfin, nous souhaiterions aborder l'expérimentation Oui Pub déclinée dans 14 territoires partout en France, qui prendra fin en 2025. Sa généralisation à tout le territoire est prévue à la suite de son évaluation. Nous attirons votre attention sur plusieurs aspects. Déjà, cette expérimentation est un drame social pour des milliers de salariés comme dans la filiale de La Poste de distribution des imprimés publicitaires Médiapost ou encore aujourd'hui dans l'entreprise Milee (anciennement Adrexo) où plus de 10 000 emplois sont menacés. Comme elle l'a fait pour Médiapost, La Poste avec ses 2 actionnaires publics, devrait se positionner pour reprendre

l'activité ainsi que les emplois de Millee. Mais au delà des distributeurs, c'est toute une filière « papier » qui est touchée par cette expérimentation : les papèteries, les imprimeries, la collecte pour le recyclage... De plus, les bienfaits écologiques sont discutables. En effet, dans la période plus récente, des études comparatives entre les deux filières, papier et numérique ont été menées dans de nombreux pays. En France, l'étude a été réalisée par le cabinet Quantis pour le compte de La Poste. Ces nombreuses études démontrent qu'il n'est pas réel d'affirmer que le papier a plus d'incidence sur l'impact climatique. Sur de nombreux supports, le papier, qui se recycle de 5 à 7 fois, est d'ailleurs moins polluant que le numérique. La CGT FAPT porte et défend la filière de recyclage du papier alors que la France s'était dotée d'une entreprise entièrement verte sur le recyclage du papier, La Chapelle d'Arblay. La Poste pourrait être un acteur de cette filière en collectant le papier à recycler. Aujourd'hui, le papier ramassé par La Poste est soit envoyé à des milliers de kms soit directement incinéré !! Le réseau postal vecteur de lien social est aussi une richesse pour les défis environnementaux d'aujourd'hui et à venir.

Ces dernières semaines, partout les postières et postiers se sont investis pour la démocratie en portant les professions de foi, traité les procurations de vote, géré les comptes de campagne, ils attendent une réponse forte de votre part.

La CGT FAPT est disponible pour tout échange complémentaire que vous jugeriez utile.

Veillez agréer, Mesdames, Messieurs les députés des partis républicains, l'expression de nos salutations distinguées.

Christian MATHOREL

Secrétaire général CGT FAPT



**Fédération nationale des salariés du secteur
des activités postales et de télécommunications CGT**
263, rue de Paris - Case 545 - 93515 Montreuil Cedex
Tél. : 01 48 18 54 00 - C.C.P. Paris 20376 D
Site : www.cgt-fapt.fr Mail : fede@cgt-fapt.fr

